



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00
A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2017

Exécutoire le : 18^e JUIL. 2017Affichée le : 18^e JUIL. 2017Visée le : 18^e JUIL. 2017**MARCHES PUBLICS****Marché n°2015-42 :****Travaux de Réparation, d'Entretien, et de Construction de voiries et réseaux
Avenant n°2**

Par marché de travaux à bons de commande en date du 11 décembre 2015 et relatif à la réalisation de travaux de réparation, d'entretien, et de construction de voiries et réseaux, la CALB a confié à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA, Etablissement Savoie Lemans, domiciliée BP 67 73420 VOGLANS, la réalisation des prestations rémunérées par application des prix du bordereau des prix unitaires pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT (120 000 € TTC). Ce marché a été passé pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Afin de permettre le paiement des commandes par acompte lors de la réalisation de ce marché à bons de commande, une modification doit être apportée à l'article 8 du CCAP « Prix et mode d'évaluation des ouvrages – variation dans les prix – règlement des comptes ». Il convient de remplacer l'article 8 - C du présent CCAP suivant : « Les sommes dues seront réglées dans les conditions fixées aux articles 13.1 et 13.2 du CCAG Travaux » par l'article 8 - C suivant : « Les sommes dues au titre des bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

Cette modification du CCAP n'entraîne aucune modification des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'avenant 2 au marché n°2015-42,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2015-42 avec l'entreprise concernée.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 32- Présents : 27- Votants : 28- Pour : 28- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|--|



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°2015 - 42
Travaux de Réparation, d'Entretien, et de
Construction de Voiries et Réseaux

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA Etablissement Savoie Lemans, domiciliée BP 67 73420 VOGLANS, représentée par Monsieur GRATESSOLLE Frédéric, et désigné ci-après par l'expression « Titulaire »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux à bons de commande relatif à la réalisation de travaux de réparation, d'entretien, et de construction de voiries et réseaux, Grand Lac a confié à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA Etablissement Savoie Leman, domiciliée BP 67 73420 VOGLANS la réalisation des prestations rémunérées par application des prix du bordereau des prix unitaires pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT (120 000 € TTC).

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché à bons de commande, une modification doit être apportée à l'article 8 du CCAP « Prix et mode d'évaluation des ouvrages – variation dans les prix – règlement des comptes ».

Il convient de remplacer l'article 8 - C du présent CCAP suivant :

« Les sommes dues seront réglées dans les conditions fixées aux articles 13.1 et 13.2 du CCAGTRX »

Par l'article 8 - C suivant :

« Les sommes dues au titre des bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Il n'y a pas d'impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA,

Pour Grand Lac

M. GRATESSOLLE Frédéric
Directeur

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2015-42 - Travaux de réparation, d'entretien, et de construction de voiries et réseaux - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1952 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1952-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires